

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet que :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Lin-Laurentides qui se tiendra le 10 février 2026, à 19 heures 30, à la salle Choquette, située au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

- Vise à permettre que la profondeur du lot numéro 6 707 400 soit de 18 mètres, celle du lot numéro 6 707 401 de 23 mètres et que la largeur des lots numéro 6 707 402 et 6 707 403 soit respectivement de 9,86 mètres et de 10,80 mètres, alors que la grille des spécifications de la zone H1-38 du *Règlement de zonage numéro 776-2024* prescrit une profondeur minimale de 25 mètres et une largeur minimale de 12 mètres.

Identification du site concerné :

Lots projetés numéro 6 707 400, 6 707 401, 6 707 402 et 6 707 403
Domaine de l'Éden, rue de l'Arc-en-Ciel
Saint-Lin-Laurentides

Numéro de la présente dérogation mineure : 2025-20032.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 26 janvier 2026.

Copie originale signée

Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale